

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 5695 du 22 janvier 2013 portant attribution  
du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1301923S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2010 fixant les titres professionnels et la qualification exigés pour la promotion des sous-officiers de gendarmerie aux grades de maréchal des logis-chef et d'adjudant-chef;

Vu la note-express n° 6042/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 18 janvier 2011 relative à la formation des militaires de la technicité musique,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel (CEFEO) par équivalence est attribué à compter du 8 janvier 2013 aux militaires dont le nom suit :

Pardo Nicolas	324 014
Francois Michael	236 055

Article 2

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission instituée par l'article R. 4125-1 du code de la défense, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Les intéressés recevront un exemplaire de cette décision. Conformément aux dispositions de la note-express n° 40000/DEF/GEND/RH/ETG du 17 août 2001 relative à la notification des décisions administratives individuelles (CLASS.: 31.23), ils devront en délivrer un récépissé du modèle exigé, daté et signé, qui sera inséré dans leur dossier 2<sup>e</sup> partie.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur  
des compétences par suppléance,*

E. LE CALLONNEC